

Service Activités Maritimes

Saint-Malo le 30/09/2024

Capitainerie du port de Saint-Malo

AVIS AUX USAGERS

19/2024

Objet : Exercice POLMAR-TERRE

La Capitainerie informe les usagers :

Dans le cadre de la révision des dispositions spécifiques du plan ORSEC POLMAR TERRE 35 (organisation des moyens de lutte anti-pollution), un exercice de lutte anti-pollution va être organisé à Saint-Malo du mardi 8 octobre 2024 au vendredi 11 octobre 2024.

Des exercices pratiques se dérouleront sur la période selon le planning suivant :

- Mercredi 09 oct. : ateliers pratiques de nettoyage du littoral au niveau de l'Anse Saint-Père (Solidor). La cale Solidor sera accessible uniquement aux pêcheurs professionnels ayant le macaron du comité des pêches, la plage et la cale Saint-Père seront interdites d'accès.
- Jeudi 10 oct. : déploiement d'un barrage anti-pollution dans le port des Sablon :

la navigation (entrées et sorties) sera interdite et impossible le jeudi 10 oct. de 9h30 à 17h

Des moyens de lutte seront stockés au niveau de la cale du Naye pendant toute cette période et l'accès à la cale du Naye sera interdite d'accès le 10 octobre.

Pour mettre en place le barrage, des corps-morts avec coffres et signalisation seront installés en amont le 9 octobre par les phares et balises dans l'enceinte portuaire et retirés le lendemain, le 11 octobre.

Les pêcheurs professionnels utilisant la cale du Naye auront l'obligation de se garer dans une zone qui leur sera dédiée, aucun véhicule, remorque, annexe ne devra être stationné pendant cette période sur la cale, l'accès à la cale sera limité les 8, 9 et 11 octobre afin d'éviter tout incident car des engins de manutentions circuleront.

Le Commandant de Port adjoint

Thomas de La Broise


CAPITAINE
PORT DE SAINT-MALO
Edouard Nave
20000 SAINT-MALO
Tél. 02 99 20 25 11 - Fax 02 99 20 36 80